

# N°7 Espace

Communauté de Communes

Communautaire

Avril 2007

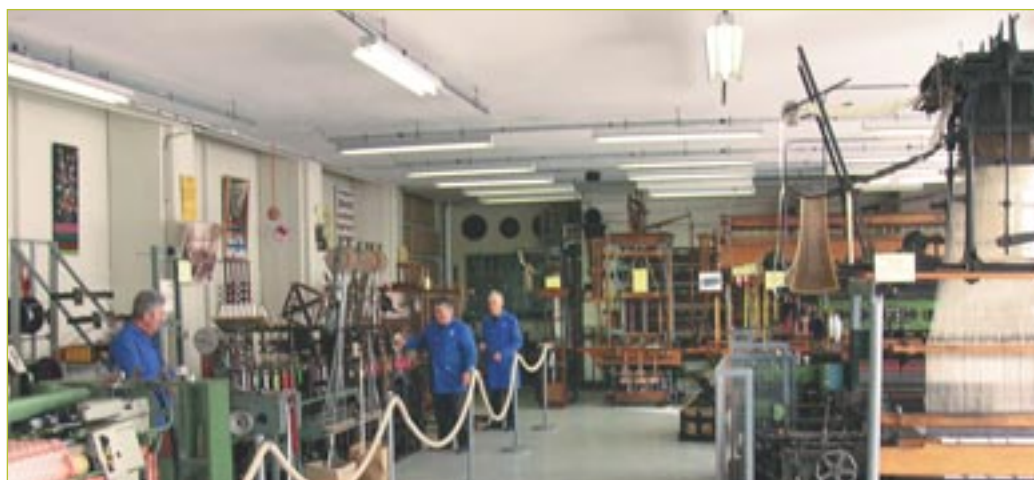
**Le futur centre nautique**

Les Marches du Velay

L'Essence de l'Harmonie

# Patrimoine

Sainte-Sigolène



## Musée La Fabrique



**“Sainte-Sigolène n’a pas d’histoire” : c’est ce que l’on entend dire depuis longtemps. En effet, bien que certains villages de la commune apparaissent déjà sur les cartes romaines de Jules César, il semble que la cité ait été épargnée par nombre de faits historiques tout au moins jusqu’au Moyen-âge. Mais il y a quelques années, un groupe de passionnés a cependant décidé de faire des recherches pour finalement aller de découvertes en surprises...**

Parmi ces passionnés, certains ont décidé de ne pas laisser disparaître les traces d’un passé récent qui a fait de Sainte-Sigolène une ville mondialement connue. C’est ainsi qu’avec l’aide de la municipalité des industriels locaux un musée a été créé afin de transmettre le passé aux générations futures.

Le musée La Fabrique, du nom des ateliers familiaux de tissage, est un musée vivant puisque plus de vingt métiers ou machines de tous âges fonctionnent, lors de chaque visite guidée, faisant ainsi revivre deux importantes industries locales que sont le tissage et la plasturgie.

Enfin, un film de vingt minutes montre la vie des anciens passementiers et la modernisation des usines actuelles. On peut y découvrir les traditions et les valeurs qui ont toujours animé les gens du plateau. Et peut-être encore plus que l’aspect technique, c’est l’aspect humain qui séduit le visiteur. En effet, la visite est commentée par d’anciens tisseurs et ouvriers plasturgistes. C’est donc leur vie qu’ils présentent à chaque visite et, rapidement, les anecdotes fusent, et les bons moments comme les moins bons sont ainsi relatés au public. Sans aucun doute, ce côté convivial de la découverte enchante le public et fait revenir les visiteurs avec leurs amis.

Renseignements auprès des responsables du musée au 04 71 75 01 55 ou 04 71 66 13 07 ou bien auprès de l’office de tourisme.

S'il est permis de rêver en ces temps électoraux, souhaitons que le niveau des débats contribue, au-delà des intérêts privés ou partisans, à une meilleure prise en compte de l'intérêt collectif... C'est l'une des conditions de notre réussite commune !

## Un pré-bilan



Nous voici au début de la dernière ligne droite, souvent la plus difficile, celle de la fin de mandat, mandat prolongé d'un an pour raisons électorales et qui nécessitera une mobilisation soutenue de la part de vos élus. L'heure n'est pas au bilan, mais ce temps supplémentaire aura au moins un avantage, celui de nous permettre d'achever la réalisation de la plupart des équipements lancés dans le cadre de la compétence "enfance-jeunesse". La crèche de Sainte-Sigolène dans ses nouveaux habits et le pôle jeunesse-prévention de Brunelles sont opérationnels et seront inaugurés au début de l'été. Les Centres de loisirs, intégrant des Relais Assistantes Maternelles, à la Chapelle d'Aurec et aux Villettes seront quant à eux inaugurés à l'automne. Ils seront suivis de près par l'équipement "petite enfance" de Beauzac et par le nouveau centre de Beauvoir à Monistrol qui devrait sortir de terre l'été prochain.

Ces équipements de proximité, avec une accessibilité aisée aux familles, ont été mis en réseau dans le cadre des animations et rencontres communautaires. Ceci souligne avec force le rôle social des Marches du Velay, rôle social confirmé par le succès de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui entame sa dernière année.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, une nouvelle étape a été franchie, cette fois dans le domaine de la culture, avec la prise de compétence "musique et danse" qui verra sa mise en place progressive avec l'objectif de favoriser l'accès à la pratique de la musique et de la danse au plus grand nombre.

Comme vous l'avez sans doute constaté, la couverture de ce bulletin est consacrée au futur centre nautique des Marches du Velay. Après une période d'incertitude liée à l'attente de réponse de nos partenaires financiers, l'horizon s'est éclairci, les perspectives de subvention se rapprochent de nos espérances, le processus peut donc être engagé pour choisir l'équipe qui mènera à bien, dans des conditions optimales, ce projet dont le rayonnement et le rôle fédérateur vont bien au-delà des Marches du Velay.

Nous savons, côté finances, qu'il nous faudra compter de plus en plus sur nos propres forces et particulièrement sur la consolidation et le développement de notre économie locale. Plusieurs projets de création de zones d'activités ont été lancés sur trois communes des Marches du Velay avec, dans tous les cas, la nécessité d'un recours à la Déclaration d'Utilité Publique pour acquérir les terrains nécessaires. À l'heure où le chômage touche de plus en plus de nos concitoyens, à l'heure où l'on exige des collectivités de plus en plus de services et au moindre coût, les entraves mises à notre développement laissent un certain goût d'amertume...

S'il est permis de rêver en ces temps électoraux, souhaitons que le niveau des débats contribue, au-delà des intérêts privés ou partisans, à une meilleure prise en compte de l'intérêt collectif... C'est l'une des conditions de notre réussite commune !

**Louis SIMONNET**

Président de la Communauté de Communes  
Maire des Villettes

# Le centre nautique



## La Localisation...

**Le principe même de la réalisation d'un centre nautique a été adopté par délibération du conseil communautaire le 15 juin 2006. Ce centre sera implanté sur le site du Mazel de la commune de Monistrol sur Loire.**

Au regard de la maîtrise foncière portant sur 8 hectares, la communauté de communes aura toute latitude pour déterminer l'implantation la plus judicieuse. Une construction sur la partie la plus surélevée de ce secteur permettrait d'offrir aux usagers une vue panoramique remarquable à l'ouest, en direction des gorges de la Loire.



## Les besoins...

**Ce centre aura avant tout pour vocation de permettre l'apprentissage de la natation aux enfants scolarisés des Marches du Velay. Il sera également adapté aux attentes des associations sportives qui pourront s'entraîner dans les meilleures conditions possibles. Mais bien d'autres publics seront concernés et en particulier la famille...**

Il s'agit notamment de satisfaire la clientèle publique locale, avec l'accueil des familles et des enfants et de proposer des bassins adaptés et des aménagements diversifiés, modulables et évolutifs qui favorisent la convivialité.

Les équipements de ce centre devraient également permettre de développer des produits innovants susceptibles d'attirer une clientèle locale mais également régionale avec par exemple un espace soins du corps, un bassin "forme"... L'association d'un espace santé permettra d'élargir la clientèle aux plus de 40 ans et de générer des recettes complémentaires qui viendront fortement diminuer les coûts d'exploitation.

Enfin, à l'exemple d'une planche à glisse, des activités spécifiques dédiées par exemple aux adolescents seront également intégrées.



# Musique et danse

## Vers une structure unique

### ▣ Les écoles de musique



Il existe actuellement sur le territoire des Marches du Velay, deux structures d'enseignement de la musique qui entrent dans le cadre du schéma départemental mis en place par le Conseil Général de la Haute-Loire. Il s'agit des écoles de musique de Monistrol et de S<sup>e</sup> Sigolène. Toutes deux travaillent en étroite collaboration, depuis trois ans, avec une direction et des enseignants communs aux deux établissements. Aujourd'hui, l'objectif est de faire fusionner ces deux structures en une seule et même entité artistique qui pourra jouer un rôle majeur dans le prochain schéma départemental.

Actuellement l'école de musique de Monistrol, qui compte dix professeurs et une centaine d'élèves, dispense différents cours collectifs et individuels dont l'éveil musical pour les 3/6 ans, la formation musicale pour enfants et adultes, le chant choral pour enfants et la pratique instrumentale de flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, guitare, violon, alto, piano, batterie et percussions classiques.

Quant à S<sup>e</sup> Sigolène, l'école compte douze professeurs pour 132 élèves et propose les mêmes cours avec, en plus, des ateliers de musique d'ensemble. Depuis trois ans, la municipalité a souhaité mettre en place des interventions en milieu scolaire dans les écoles primaires. L'école de musique travaille par ailleurs en collaboration avec différentes structures municipales ou départementales dont la nouvelle médiathèque et le Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles.

### ▣ L'école de danse

**Après quatre ans d'existence, les membres de la Compagnie Ten'Dance s'occupent toujours de l'association avec beaucoup d'énergie. L'école de danse compte une centaine d'élèves, tous âges confondus. Les cours sont ouverts à toutes et à tous, débutants ou confirmés, aux enfants et aux adultes.**

Sont dispensés, des cours de danse classique, de modern jazz à S<sup>e</sup> Sigolène le lundi, mardi, mercredi et vendredi. Ils sont animés par Jeanine Béal et Marie-Christine Mohan, toutes deux diplômées d'État. Outre la gestion de l'école, les membres de la Compagnie Ten'Dance s'engagent aussi dans diverses manifestations afin de promouvoir le développement de la danse sur le département. À terme, l'école devrait se rapprocher des écoles de musiques de Monistrol et de S<sup>e</sup> Sigolène et ne former ainsi qu'une seule et même structure.

Pour plus de renseignements sur la Compagnie Ten'Dance, visitez leur page web sur le site de la mairie de Sainte-Sigolène ou contactez l'école de danse au 04 71 66 17 66.

# Interview

Réponses de  
Dominique Freyssenet,  
maire de S<sup>e</sup> Sigolène

## La commission musique et danse

Depuis quelques temps, les responsables de l'enseignement musical réfléchissaient au meilleur service qu'ils pourraient apporter aux élèves résidant sur le territoire des Marches du Velay. La question du regroupement des deux écoles qui se posait déjà depuis longtemps est revenue au goût du jour. C'est ainsi que tout au long des années 2005 et 2006 le conseil communautaire s'est penché sur les moyens à mettre en œuvre pour une prise de compétence efficace. Les modalités définitives ont été adoptées lors de la séance plénière du 14 décembre dernier et une commission d'élus a été nommée en remplacement du syndicat intercommunal d'enseignement de la musique. Cette commission aura pour mission de définir la politique de l'enseignement musical sur le territoire communautaire en collaboration avec le Conseil Général, l'association "Haute-Loire Musique Danse", l'école intercommunale de musique des Marches du Velay et les associations de parents d'élèves. En détail, rencontre avec Dominique Freyssenet, maire de Sainte-Sigolène, à qui le conseil communautaire a confié le suivi de ce dossier qu'il connaît bien...

**Espace Communautaire : pourquoi la communauté de communes a souhaité prendre cette compétence ?**

**Dominique Freyssenet :** à ce jour, le Conseil Général, dans un souci d'équité et d'uniformisation, incite les collectivités à se regrouper et l'aide financière départementale ne peut prendre effet que dans la mesure où des rapprochements sont réalisés. Mais outre l'aspect financier, car les cours sont également financés par les parents et les municipalités, ces regroupement devraient permettre aussi de favoriser les échanges entre les différentes structures. Il était de toutes façons important d'accompagner, dans une logique de perfectionnement, les quelques 300 élèves et la vingtaine de professeurs diplômés que comptent les deux écoles.

**E.C. : d'autres écoles de musique existent sur la communauté de communes, peuvent-elles intégrer l'école intercommunale ?**

**D.F. :** Les critères d'attribution sont assez stricts. Le Ministère de la Culture a défini des "normes" très précises en terme de pédagogie. Actuellement, seules les écoles de Monistrol et de Sainte-Sigolène entrent dans ce cadre. Mais il est important ici d'apporter une précision : nous n'avons parlé que de l'enseignement de la musique, mais la compétence que le conseil communautaire a accepté de prendre en charge est plus étendue et intègre également la danse avec notamment l'association "Ten Danse" qui s'est donnée les moyens de répondre aux préconisations du Ministère et du Conseil Général. Mais cela ne veut nullement dire que tout est figé, bien au contraire et la commission examinera toute nouvelle demande d'intégration avec intérêt et bienveillance.

**E.C. : quels sont les axes de développement ?**

**D.F. :** Concrètement, dans un premier temps, peu de changements sont à attendre au cours de l'année 2007. Que les parents se rassurent, même si des modifications interviennent au sein de chaque association, le fonctionnement va rester pratiquement le même. Dans un avenir plus ou moins proche, il serait souhaitable d'arriver à une harmonisation tarifaire au sein des deux écoles. Le conseil communautaire souhaite aussi, dans la mesure du possible, développer la pratique de la musique d'ensemble et la diffusion des productions de l'école. Il n'est pas question de multiplier les lieux d'enseignement mais plutôt de favoriser l'accès à la musique et à la danse au plus grand nombre.



# Actions...

## Soutenir, aider et accompagner

Le pôle Information Jeunesse a ouvert ses portes à la Maison Brunelles à Monistrol, avenue du Général de Gaulle, le 19 février dernier. Ces locaux accueillent le Point Information Jeunesse et son Point Cyb, le Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes, le service animation ados itinérant intercommunal, une permanence du centre d'information des droits des femmes, une antenne de la Mission locale de la Jeune Loire et ses Rivières ainsi que le Point d'Appui à la Vie Associative et le Planning Familial.

### Le PIJ

**Le Point Information Jeunesse est un espace d'information sur l'enseignement, les formations, l'emploi, la santé, les loisirs, les vacances, la vie pratique et le sport.**

Le PIJ est au service des jeunes et fait partie d'un vaste réseau recevant, chaque année, près de 6000 jeunes du secteur qui sont conseillés dans un parfait respect de l'anonymat et bien sûr du secret professionnel. Le PIJ est soutenu financièrement par Les Marches du Velay et labelisé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative. C'est un lieu d'accueil accessible sans rendez-vous mais son personnel peut également, sur demande, se déplacer dans les mairies des communes membres des Marches du Velay. Il assure une mission de service public et dispense une information pratique, complète, impartiale, actualisée et gratuite. Son action concerne également l'accompagnement des jeunes dans différents domaines lorsqu'il s'agit notamment d'aider les projets individuels ou collectifs. Les établissements scolaires sont également invités à venir au PIJ sur rendez-vous avec des classes de tous niveaux.

**Contact** : Angèle Simonnet au 04 71 75 47 07 ou par courriel [acija@wanadoo.fr](mailto:acija@wanadoo.fr)

### Le PAEJ...

**Ce Point d'Accueil et d'Écoute des Jeunes est une première en Haute-Loire alors qu'il en existe déjà 180 en France. C'est un lieu d'écoute, qui a une vocation préventive. Il s'adresse aux jeunes et aux parents, sans intention thérapeutique, et travaille en relation avec les services sociaux, les services de l'État, les responsables d'établissements scolaires, les services de santé, les associations...**

Dans ce lieu, les jeunes et les parents sont invités à venir s'exprimer : ils ne seront pas jugés ni analysés, et pourront évoquer leur mal être ou leurs problèmes. L'objectif étant de les guider ensuite vers des organismes adaptés. Tél. 04 71 66 58 83. Email [paejacija@wanadoo.fr](mailto:paejacija@wanadoo.fr)

### Ados...

**Créé en 2004, le service d'animation ados accompagne les initiatives et les projets portés par les jeunes de 12 à 25 ans...**

Ce service participe également à la mise en place d'activités avec les centres de loisirs et l'ensemble des structures d'accueil des jeunes (écoles de musique, établissements scolaires, associations diverses...). Il permet ainsi aux jeunes de s'impliquer dans les événements et la vie du territoire. Tél. 04 71 61 62 23 ou 06 76 09 79 92.



## Relais Assistantes Maternelles

## Contacts

**Vous êtes enceinte ou vous souhaitez employer une assistante maternelle ou encore, vous voulez le devenir vous-même ? Le relais des 6 Loupiots en Marche se trouvera forcément sur votre route...**

Le personnel de ce relais aide les parents à choisir le mode de garde le plus adapté à leur situation. Il s'agit de conseiller les parents employeurs dans la mise en place des contrats de travail avec les assistantes maternelles et de les guider dans leurs démarches administratives. Ce relais s'efforce ainsi d'être le lien entre les parents et les assistantes maternelles en créant des échanges, mais aussi en donnant les informations et les conseils appropriés à chaque demande.

D'autre part, par le biais d'espaces jeux, le relais offre aux enfants gardés chez une assistante maternelle, un lieu d'éveil, de socialisation, de découverte de multiples supports de jeux et d'activités ainsi qu'une ouverture sur d'autres services tels que les ludothèques, les médiathèques, les crèches, les écoles... Ainsi, plus de 3500 enfants sont venus partager des temps collectifs au relais qui compte depuis 2004 six communes, six lieux d'accueil et une centaine d'adhérents.

L'association des 6 Loupiots en Marche est composée de parents et d'assistantes maternelles qui mettent en œuvre, en collaboration avec les deux animateurs, les orientations et projets du relais. Votre adhésion à cette association permettra d'élargir cette réflexion tout en vous faisant prendre une part active à la politique "petite enfance" de votre communauté de communes des Marches du Velay.

**Des locaux sont mis à la disposition du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) dans les six communes. Un numéro unique est associé à ces six relais gérés par l'association "Les 6 Loupiots en Marches."**

Tél. 04 71 66 38 16 ou 06 73 05 26 35  
Email : [ramenfance@wanadoo.fr](mailto:ramenfance@wanadoo.fr)

## Les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales revues à la baisse

**La communauté de communes assure le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance que sont les crèches, les halte-garderies, les relais d'assistantes maternelles et les centres de loisirs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Pour aider au financement de ces structures, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Loire apportait une subvention importante à hauteur de 63,07 % des dépenses de fonctionnement. Le contrat initial arrivant à expiration au 31 novembre 2005, la CAF a proposé un nouveaux dispositif aux collectivités locales pour la période 2006/2009...**

Ce nouveau contrat remet en cause, de manière significative, les aides jusqu'ici accordées... Le taux sera revu à la baisse et passera progressivement de 63 % à 55 % à l'échéance 2011. D'autre part, une série de mesures complémentaires limitent le soutien financier de la CAF avec notamment l'instauration de prix plafonds et la fixation de taux d'occupation. L'application stricte de ces mesures aurait pour conséquence une diminution de l'aide qui passerait de 645 000 euros à 446 000 en 2006, alors que les charges résultant de la mise en place de nouveaux équipements progressent.

Très préoccupés par cette évolution, les élus communautaires ont alerté la CAF qui, après discussion, a accepté de réintégrer le financement des projets développés en 2005 et dont les effets sur le plan budgétaire se sont traduits en 2006. Le complément d'aide ainsi obtenu s'élève annuellement à 70 000 euros.

D'autres projets sont en cours comme l'agrandissement de la crèche de Sainte-Sigolène ou la réalisation du pôle enfance de Beauzac. Ils pourraient être intégrés à ce contrat d'aide sous forme d'avenants.

Mais ces mesures ne font qu'atténuer une tendance préoccupante : l'accroissement des charges liées à l'ouverture de nouveaux équipement et la baisse continue des aides de la CAF.

# Zones d'activités

## Le développement économique local

**Déjà riche de 860 entreprises agricoles, artisanales, commerçantes ou industrielles, qui emploient 8600 salariés pour une population de 21 000 habitants, la communauté de communes des Marches du Velay s'emploie à la progression et à la diversification de l'activité économique locale...**

Compte tenu que 70 % du budget de la communauté de communes est assuré par la Taxe Professionnelle Unique, dont le taux est de 11,56 %, il est impératif de renforcer sur notre territoire l'activité économique garante des recettes budgétaires futures mais surtout des emplois. Pour ce faire, la communauté de communes entre dans la phase de création de nouvelles zones d'activité.

Des études menées depuis quatre ans en divers points du territoire sont en passe de se concrétiser. Ainsi, 27 hectares de terrain font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique. À Beauzac 8,7 hectares sont destinés à l'extension de la zone d'activité de Pirolles. À Monistrol, 11 hectares sont destinés à l'extension de la zone d'activité de Chavanon et 6,5 hectares à la création d'une zone d'activité à la Croix St Martin. Enfin 1 hectare viendra agrandir la zone d'activité de Campine à St Pal de Mons après l'acquisition récente de 2 hectares sur ce même secteur.

D'autres projets ultérieurs de nouvelles zones d'activité sont prêts pour répondre aux besoins de nouvelles entreprises comme ce fut le cas en 2006, année qui a vu l'amorce d'une diversification avec l'apparition d'activités inédites sur le territoire. Ainsi, à St Pal de Mons, la société Pas Massif Central qui a embauché dix personnes depuis août dernier pour la fabrication d'armatures en fer à béton destinées au secteur du bâtiment et des travaux publics, prévoit de créer, cette année, dix emplois supplémentaires. De même, à S<sup>te</sup> Sigolène, la société Métal Color Europ, spécialisée dans le traitement de surface des métaux par thermo-laquage, a embauché 8 salariés depuis décembre dernier et prévoit la création d'une vingtaine d'emplois supplémentaires sur trois ans. Mais bien d'autres entreprises sont nées sur le territoire des Marches du Velay en un an, dont des micro-entreprises dans des métiers originaux : création de vitraux à Beauzac, maquettes de bijoux à St Pal de Mons, jeux de société à La Chapelles d'Aurec... Entre la création de micro-entreprises et les extensions de entreprises existantes, une soixante d'emplois nouveaux seront créés en 2007 sur le territoire des Marches du Velay.



# Les bio-composteurs

## Au jardin ou à la maison

**Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost...**

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques et d'obtenir un compost pour les besoins du jardinage. Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Le compostage en tas se pratique depuis des millénaires. L'utilisation d'un composteur individuel présente toutefois certains avantages : esthétique, propreté, gain de place, protection contre les animaux indésirables...



Au-delà du choix du matériel, la réussite du compostage dépend du soin que vous y apportez : pour assurer la dégradation des déchets, une bonne aération du compost par des brassages périodiques et une vérification de l'humidité sont nécessaires. Ceci demande une certaine surveillance et quelques interventions régulières. Vous obtiendrez ainsi, dans des délais raisonnables, un compost de qualité.

## Assembler les contraires

**Les bio-composteurs peuvent recevoir des matières brunes et des matières vertes...**

Des feuilles, la taille des haies réduites en morceaux, les fanes de pommes de terre et de tomates, le papier journal, l'essuie-tout, la sciure de bois non traité et les coquilles d'œuf. Mais également la tonte de gazon, des fruits et légumes crus ou cuits, les mauvaises herbes non montées en graines, les restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes...), le marc de café et sachets de thé ou d'infusion.



## Où en trouver ?

**La communauté de communes des Marches du Velay propose des bio-composteurs de qualité d'une capacité de 320 litres au prix de 30 euros.**  
Renseignements au 04 71 61 74 34.

## Inter-centres



Se réunir pour mieux se découvrir, et partager des moments uniques...



## Jobs d'été



Plus de 300 jeunes ont participé, les 6 et 7 mars derniers, aux journées nationales des "Jobs d'été" organisés en collaboration avec le l'A.N.P.E., la Mission Local et le Point Information Jeunesse.

Communauté de Communes  
Zone d'activité La Borie - B.P. 70060  
43120 Monistrol sur Loire  
Tél. 04 71 61 74 34  
Fax. 04 71 61 74 38  
E mail : [accueil@lesmarchesduvelay.fr](mailto:accueil@lesmarchesduvelay.fr)